

[Texte]

As for promoting employee ownership across the Canadian economy, it won't do that. It's not really intended to do that. It's not going to do that. In my view it doesn't go far enough to extend the coverage. You might not need such extensive incentives for gradual employee buy-outs. Indeed, I would probably recommend against such extensive ones. They wouldn't need to be as extensive as what they would be, because a buy-out is a specific circumstance, whereas a gradual employee ownership...

So that's what I was referring to, the coverage, not necessarily the extent of the incentives.

Mr. Butland: Perhaps this is a very rhetorical question, but as concerns the various provinces, and the most recent one you're saying is Manitoba, would it not be beneficial if we had the provinces and the federal government operating together so that we could offer complementary legislation that would make this more comprehensive, more consistent as opposed to each province out there doing its own thing while we're trying to do something strictly at the federal level?

• 1150

Dr. Long: Absolutely. In fact, I was involved with the British Columbia legislation when it was enacted in 1989. The government of the time brought through legislation—it's still in place, of course.

At that time there were many companies that operated across provincial boundaries. The B.C. legislation provided tax incentives for employees to purchase shares in their employer, but they stopped at the Alberta border. So companies that had operations in Alberta, Ontario or anywhere else could offer tax incentives and the employee purchase plan to their employees in British Columbia, but they couldn't offer them to employees elsewhere.

A number of them were concerned about getting into this. They were concerned that employees who were not at head office, who were not in the home province, would feel like second-class citizens if they introduced something like this. That's a problem that many companies had—they had to discriminate across their employees because they had many employees in other provinces.

The other thing is that we're developing a patchwork system. We have laws in Quebec, Ontario and B.C., and they are not consistent. If a company was operating in British Columbia, Ontario and Quebec, they would have to structure these things differently in each province in order to meet the requirements. That's expensive, it requires legal help, and it's discouraging. So I think it would be very beneficial if there was some uniform system across Canada. When we were working on the B.C. legislation there was an attempt to interest the federal government in something like this on a nation-wide basis, but it didn't happen.

[Traduction]

Mais le projet de loi ne permettra pas de promouvoir l'actionnariat ouvrier dans toute l'économie canadienne. Ce n'est pas vraiment le but de l'opération. Ce n'est pas le résultat que l'on obtiendra. En disant que le projet de loi ne va pas assez loin, je fais allusion à sa portée. Il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir des stimulants aussi forts pour des rachats d'entreprises progressifs. Je serais en fait probablement défavorable à des mesures aussi larges qui ne seraient pas nécessaires, car un rachat d'entreprise est une circonstance particulière, tandis qu'un actionnariat ouvrier progressif...

C'est ce que je voulais dire, je parlais de la portée du projet de loi, pas forcément de l'importance des stimulants fiscaux.

M. Butland: Il s'agit peut-être d'une question simplement pour la forme, mais en ce qui concerne les diverses provinces, vous venez de parler, par exemple, du Manitoba, ne serait-il pas avantageux que les provinces et le gouvernement fédéral collaborent afin de pouvoir présenter des mesures législatives complémentaires, dans un cadre plus global et plus cohérent, au lieu de laisser chaque province prendre ses propres dispositions, parallèlement à ce que nous essayons de faire au niveau fédéral?

M. Long: Absolument. En réalité, j'ai participé à la rédaction de la loi en Colombie-Britannique qui a été adoptée en 1989. Le gouvernement au pouvoir l'avait fait adopter—qui est bien sûr toujours en vigueur.

À cette époque, de nombreuses sociétés fonctionnaient dans plusieurs provinces. La loi provinciale prévoyait des stimulants fiscaux afin d'inciter les employés à acheter des actions de leur entreprise, mais cela s'arrêtait à la frontière de l'Alberta. Les sociétés qui fonctionnaient en Alberta, en Ontario ou ailleurs pouvaient offrir les stimulants fiscaux ainsi que l'actionnariat à leurs employés en Colombie-Britannique, mais pas dans les autres provinces.

Un certain nombre d'entreprises étaient préoccupées par la participation à un tel programme. Elles avaient peur que leurs employés qui ne travaillaient pas au siège social, qui ne se trouvaient pas dans la province, se sentiraient comme des citoyens de deuxième classe si une telle mesure était mise en oeuvre. C'est un problème que de nombreuses entreprises ont rencontré—il leur fallait faire de la discrimination parmi leurs employés parce qu'elles en avaient beaucoup dans les autres provinces.

L'autre élément, c'est que nous sommes en train de mettre sur pied un ensemble de mesures disparates. Il y a des lois au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique; elles ne sont pas compatibles. Si une entreprise fonctionnait en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, elle devrait structurer l'actionnariat différemment dans chaque province pour satisfaire aux exigences légales. Cela coûte cher; il faut faire appel aux avocats. C'est décourageant. Il serait donc souhaitable de disposer d'un système uniforme d'un bout à l'autre du Canada. Pendant la rédaction de la loi en Colombie-Britannique on a tenté d'intéresser le gouvernement fédéral à une mesure de ce genre, applicable à l'échelle nationale; la démarche n'a pas abouti.